

PUBLIÉ PAR : LES ECHOS DATE DE PUBLICATION : 26 NOVEMBRE 2020

POUR SE LANCER

CRÉER UN SITE INTERNET AVEC DE BEAUX VISUELS, S'ABONNER À UN LOGICIEL DE GESTION DESTOCK EN LIGNE... LE PASSAGE À L'E-COMMERCE NÉCESSITE QUELQUES INVESTISSEMENTS. PLUSIEURS AIDES EXISTENT.

JONATHAN GRELIER

LES AIDES NATIONALES

Pour tous les commerçants, artisans et professionnels de l'hôtellerie-restauration fermés administrativement qui souhaitent acquérir une solution de vente à distance, l'Etat propose 500 euros d'aide. La mesure a été annoncée début novembre par le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Les versements interviendront dès janvier 2021 sur les comptes des professionnels, sur présentation de leur facture. « La prise encharge sera rétroactive, jusqu'au premier jour du deuxième confinement », indique Sandrine Wehrli, directrice générale déléguée de CCI Lrance. On ne sait pas encore si cette aide sera cumulable avecles aides régionales. Spécifiquement pour les libraires indépendants - TPE et PME dont l'activité principale est lavente de livres neufs, l'Etat prenden charge les frais d'envoi de livres jusqu'à la fin du confinement. Ceux-là doivent fournir les factures des commandes enregistrées depuis le 5 novembre à l'Agence deservices et de paiement. Les bijouteries, elles, bénéficient d'un coup de pouce de leur comité professionnel Francé-clat. L'aide est d'un montant de 1.000 euros pour un investissement minimal de 2.000euros pour l'achat d'outils numériques. Les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient d'une aide indirecte : la garantie bancaire de l'initiative publique France Num. Elle va permettre aux banques de proposer des prêts aux petites entreprises d'au moins trois ans et qui ont un projet de transformation numérique avec de l'investissement immatériel. La commercialisation de ce prêt dans les réseaux bancaires est imminente.

COUP DE POUCE DES COLLECTIVITÉS

Les régions sont en première ligne pour aider les entreprises sur leur territoire. Selon CCI France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Ile-de-France, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Normandie, les Pays de la Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Est, La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe proposent toutes un « chèque numérique » ou un équivalent. Les conditions d'éligibilité varient en fonction des régions. Dans les Hauts-de-France, l'aide représente par exemple entre 1.200 et 12.000 euros, et concerne les commerces de moins de 20 salariés. Dans les Pays de la Loire, seules les entreprises de moins de 50 salariés créées depuis plus de deux ans sont éligibles. Certaines métropoles ont, elles aussi, décidé de plans d'aide. Rennes Métropole propose ainsi une subvention d'un montant maximal de 7.500 euros, notamment pour des investissements liés à la stratégie commerciale et numérique. A Lyon, la Métropole soutient financièrement l'accélération de la transformation numérique de 150 commerçants. Au niveau des communes, les aides sont souvent plus matérielles, en particulier la mise à disposition des commerçants de plateformes d'e-commerce gratuites ou avec des taux de commission réduits.

OFFRES PRÉFÉRENTIELLES DES PLATEFORMES

Outils de click & collect, logiciels de création de site Web, plateformes de commerce en ligne... les offres « solidaires » se multiplient pour soutenir les commerçants. Ce sont soit une offre gratuite, mais limitée dans le temps, soit un tarif préférentiel. Pour trouver l'offre préférentielle adaptée à vos besoins, rendez-vous sur le site du gouvernement Clique-mon-com-merce.gouv.fr où plusieurs de ces services sont recensés. Facebook, en partenariat avec l'application Mapstr, va promouvoir les commerces de proximité grâce au partage de cartes en ligne sur lesquelles il sera possible d'indiquer ses boutiques favorites. Avec la CPME, le géant du numérique propose par ailleurs un outilde diagnostic numérique pour les entreprises adhérentes de l'organisation patronale.

INITIATIVES ÉTUDIANTES

Des étudiants de neuf écoles du Réseau des grandes écoles spécialisées ont lancé, début novembre, un appel à projets destiné aux entreprises parisiennes. Objectif: leur créer un site d'e-commerce ou développer leurs ventes en ligne via les réseaux sociaux. A Saint-Brieuc, des étudiants de BTS ont lancé un site de vente en ligne, début novembre, pour les commerçants de leur ville.

500 EUROS

Le montant de l'aide de l'Etat pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration qui souhaitent acquérir une solution de vente à distance.

